



UNIVERSITÉ DE NANTES
UFR Lettres et Langages

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

CONCOURS

Guide de l'étudiant
Année universitaire
2014-2015

Hegel - *La morale* - Marx - Aristote – *La religion*
Hume - Platon - *Le pouvoir* - Boèce - Leibniz
Duns Scot - *La liberté* - Sartre - *La musique*
Les sciences - Spinoza - Nietzsche...

S O M M A I R E

Journées d'accueil / pré-rentrée	p. 3
Informations administratives	p. 4
Présentation du département de Philosophie	p. 5
Organisation du département – Equipe pédagogique	p. 6
Enseignements assurés au département de Philosophie	p. 7
Présentation des concours	p. 9
CAPES	p. 10 à 11
Agrégation	p. 12 à 17
Programmes et bibliographies	p. 18 à 22
Calendrier universitaire	p. 23
Sigles	p. 24
Adresses utiles	p. 25

CALENDRIER DE RENTREE CAPES – AGREGATION

Mardi 9 septembre 2014

CAPES-Agrégation : séances de rentrée salle 352

- 9h00 : Dissertation, Explication (écrit et oral), Leçon (F. GUENARD)
- 10h00 : Platon (A. GIAVATTO)
- 11h00 : Marx (P. LANG)

- 13h30 : Leçon sur programme : La logique et l'épistémologie (B. GNASSOUNOU)
- 15h00 : 2^{ème} épreuve : Le phénomène (V. BOYER)
- 15h30 : Texte français : Leibniz (B. GNASSOUNOU)
- 16h30 : Texte français : Sartre (C. BAUDOUIN)

Vendredi 26 septembre 2014

- 9h : Dissertation sur table, Capes et hors programme Agrégation

Informations administratives

Adresse

U.F.R. Lettres et Langages
Département de Philosophie
Chemin de la Censive du Tertre
B.P. 81227
44312 – NANTES cedex 3

☎ **02 40 14 10 44** (secrétariat)

courriel : secretariat.philosophie@univ-nantes.fr

site du Département : <http://www.univ-nantes.fr/philo>

site du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI) <http://caphi.fr>

site enseignement du Département : <http://ifac.univ-nantes.fr>

Les étudiants doivent régulièrement consulter leur adresse courriel universitaire.

Toutes les informations importantes de l'Université ou du Département sont consultables sur le site : <http://www.univ-nantes.fr>.

Présentation du département

Le département de Philosophie

L'enseignement de la philosophie tel qu'il est assuré par le département de Philosophie de l'Université de Nantes permet d'acquérir des qualités de réflexion, de structuration de la pensée, d'analyse des questions et des connaissances, d'écriture et d'expression.

Cet enseignement rigoureux prépare les étudiants qui le souhaitent aux concours de recrutement des professeurs, spécialement à l'agrégation de philosophie, et, sous réserve d'une formation complémentaire, au concours de recrutement des professeurs des écoles.

La discipline de pensée qu'implique l'apprentissage de la philosophie et les qualités qu'elle permet de développer sont également un atout précieux pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement, mais à diverses carrières dans l'administration, les métiers de la culture et de la communication, les métiers du secteur social, etc.

Contenus de l'enseignement

L'enseignement de la philosophie assuré par le département est schématiquement organisé en trois grands blocs : philosophie générale (métaphysique, philosophie morale et politique, philosophie de l'art), histoire de la philosophie, logique et philosophie des sciences. A cela s'ajoute une préparation spécifique aux deux types d'exercice caractéristiques de la discipline : la dissertation et l'explication de texte.

Cet enseignement peut sembler austère au premier abord, et l'importance accordée à l'histoire de la philosophie, quelque peu aride. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'est pas possible d'élaborer une pensée originale et solide avant d'avoir longuement fréquenté les grands auteurs que la tradition a retenus. Le premier devoir d'un étudiant est donc de lire et de travailler ces auteurs, même lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement. Il va de soi, d'autre part, qu'il n'y a pas de réflexion philosophique sans ouverture à d'autres champs disciplinaires. De nombreuses options sont proposées dans cette optique. La pratique d'une langue est obligatoire (allemand, anglais, espagnol, grec, latin).

Accueil et conditions d'études

Le département de Philosophie offre un cadre propice à des études sérieuses et fructueuses grâce avant tout à une importante bibliothèque de département qui complète ce qui est disponible à la Bibliothèque Universitaire.

Les effectifs, qui restent raisonnables, permettent d'avoir aisément des contacts avec les enseignants.

Perspectives professionnelles

Abstraction faite des carrières de l'enseignement, les principales possibilités professionnelles qui s'offrent aux étudiants de philosophie sont : l'ensemble des concours de la fonction publique, les métiers du livre (édition, documentation, librairie, bibliothèque), de la communication (journalisme, relations publiques, publicité), de la gestion et de l'administration des entreprises, de la formation et de l'insertion, du secteur culturel (documentation, arts et spectacles).

Un document disponible au secrétariat présente de façon détaillée l'ensemble de ces formations et les parcours professionnels envisageables. Document également consultable sur le lien suivant

http://www.lettreslangages.univ-nantes.fr/433/0/fiche_document/&RH=1182931139628 rubrique : que faire avec des études de philosophie ?

Cadre administratif

Le département de Philosophie, créé en 1967, fait partie de l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Lettres et Langages dont font également partie les départements d'Information et Communication, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Sciences de l'Education, Sciences du Langage.

Les U.F.R. *Lettres et Langages*, *Langues*, *Histoire*, *Psychologie*, *Sociologie* et l'Institut de *Géographie*, constituent l'ensemble du site "Lettres". L'Université de Nantes est constituée en outre des Facultés de Sciences, Droit, Sciences Economiques, Médecine, Odontologie, Pharmacie, de l'E.S.P.E., de trois I.U.T. et de Polytech Nantes.

Le Département de Philosophie se situe dans le bâtiment "Terre" du site Lettres, au troisième niveau.

Organisation du Département

L'équipe pédagogique

Directeur : **Vincent JULLIEN**

Responsables d'année :

L 1 : **Florent GUENARD**

L 2 : **Dominique DOUCET**

L 3 : **Pascal TARANTO**

M : **Denis MOREAU**

Concours : **Angelo GIAVATTO**

Enseignants du Département de Philosophie

NOM	Tél : 02 40 14	E-mail
BECK Philippe (bureau 338)	10 46	philippe.beck@univ-nantes.fr
DOUCET Dominique (bureau 343)	13 66	dominique.doucet@univ-nantes.fr
GIAVATTO Angelo (bureau 339)	13 67	angelo.giavatto@univ-nantes.fr
GNASSOUNOU Bruno (bureau 337)	10 47	bruno.gnassounou@univ-nantes.fr
GUENARD Florent <i>Resp. tutorat et Parcours Europe</i> (bureau 343)	13 66	florent.guenard@univ-nantes.fr
GRANDJEAN Antoine (bureau 337)	10 47	antoine.grandjean@univ-nantes.fr
JULLIEN Vincent (bureau 340)	11 97	vincent.jullien@univ-nantes.fr
LANG Patrick <i>Resp. Erasmus / programmes d'échange</i> (bureau 343)	13 66	patrick.lang@univ-nantes.fr
LARDIC Jean-Marie <i>Directeur de l'UFR</i> (bureau 338)	10 46	jean-marie.lardic@univ-nantes.fr
MICHON Cyrille <i>Directeur Equipe de Recherche «CAPHI»</i> (bureau 342b)	10 85	cyrille.michon@univ-nantes.fr
MOREAU Denis (bureau 337)	10 47	denis.moreau@univ-nantes.fr
ROSSI Jérôme <i>Resp. des enseignements de musique</i> (bureau 338)	10 46	jerome.rossi@univ-nantes.fr
TARANTO Pascal (bureau 339)	13 67	pascal.taranto@univ-nantes.fr

Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous avec eux par mail

Secrétariat (bureau 341)

Tél : 02.40.14.10.44

Courriel : secretariat.philosophie@univ-nantes.fr

Bibliothèque Jean-Louis GARDIES salle 335

Tél : 02.40.14.13.17

Les étudiants peuvent emprunter 6 à 10 ouvrages selon l'année d'études (se renseigner à la bibliothèque)

Secrétariat Relations Internationales (bureau 4009 Bât. Censive)

Tél : 02.40.14.11.23

Pratiquer une activité culturelle et artistique à l'université de Nantes

"Vous souhaitez découvrir et rencontrer des professionnels de la culture sur votre campus, participer avec d'autres étudiants à un processus de création et expérimenter des techniques artistiques, partager tout au long de l'année un projet de façon conviviale, jusqu'à sa réalisation... ?

Participez à l'un des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique vous permet également d'enrichir votre parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes.

Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master class et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels. Gratuits et ouverts à tous, n'hésitez pas à vous y inscrire lors du forum des ateliers !

Forum des ateliers en présence des intervenants **le mardi 23 septembre 2014 à 17h à 19h au Pôle étudiant**. *Présentation des ateliers en continu, inscriptions à partir de 18h.*

Renseignements et inscriptions : ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université de Nantes : www.univ-nantes.fr/culture

Concours 2014 - 2015

A - PRINCIPES DE LA PREPARATION

1 - C. A. P. E. S.

La préparation au C.A.P.E.S. est assurée conjointement avec celle de l'Agrégation.

2 - A G R E G A T I O N

La préparation assurée par le Département est la suivante :

- ECRIT

Pour les épreuves à programme, par des cours communs avec la Licence 3 (pour une partie de la préparation à l'écrit de philosophie générale) ou le Master (pour une partie de la préparation à l'écrit d'histoire de la philosophie) et par des cours spécifiques ;

Pour la première dissertation, par des exercices communs avec la préparation au CAPES (dissertation sur table le vendredi).

- ORAL

Pour les épreuves à programme, par des cours spécifiques complétés par des exercices organisés après les épreuves écrites ;

Pour les leçons, par des exercices communs avec la préparation au CAPES.

B - INSCRIPTIONS AUX CONCOURS

L'inscription à l'Université ne suffit pas :

Il est nécessaire de s'inscrire au concours en lui-même. Soyez attentifs aux délais d'inscriptions.

La date est à vérifier pour chaque session.

inscriptions dématérialisées sur internet : www.education.gouv.fr/

(adresse électronique indispensable)

Inscriptions aux concours :

CAPES et Agrégation : du jeudi 11 septembre 2014, 12h00 au mardi 21 octobre 2014, 17h00, heures de Paris

Conditions d'inscription

Pour le Capes, il faut être inscrit en Master 1 à la date d'inscription (un report de stage pour préparation du M2, requis pour être titularisé, pouvant être demandé l'année suivant l'obtention du concours).

Pour l'Agrégation, il faut être titulaire d'un Master 2 à la date de publication des résultats d'admissibilité (fin mai début juin).

Dates des épreuves :

- CAPES Externe :

Ecrits d'admissibilité : du mercredi 1^{er} au vendredi 11 avril 2015

Oraux d'admission : Dates disponibles à partir de décembre 2014

- AGREGATION Externe :

Ecrits d'admissibilité : du lundi 09 au jeudi 26 mars 2015

Oraux d'admission : Dates disponibles à partir de décembre 2014

Il est par ailleurs très fortement recommandé aux candidats de consulter le dernier rapport du jury paru, pour chaque concours

CAPES

ÉPREUVES (texte réglementaire ci-dessous)

A - Epreuves écrites d'admissibilité

1) Composition de philosophie.

La composition de philosophie permet d'évaluer la capacité du candidat à reconnaître et à formuler un problème philosophique, à en envisager une solution pertinente et à présenter celle-ci de façon critique, claire et rigoureuse. Elle constitue un exposé académique qui associe des connaissances disciplinaires spécifiques à des savoirs issus du domaine des sciences, des arts, de l'histoire et de la culture.

Formulé comme une question, une notion ou un groupe de notions, le cadre du sujet renvoie aux programmes de philosophie des classes terminales des lycées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2) Explication de texte.

L'explication de texte permet d'évaluer les capacités pédagogiques et didactiques du candidat et, notamment, sa compréhension et son analyse d'un argument dont il lui appartient de dégager la dimension problématique.

Le texte proposé à l'étude appartient au corpus des auteurs des programmes de philosophie des classes terminales des lycées (toutes séries confondues). La connaissance du contexte théorique et des débats auxquels se rattache le texte proposé est valorisée, ainsi que la capacité à en rapporter l'argumentation à une expérience effective, épistémologique, sociétale ou culturelle.

L'épreuve permet au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs. Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B - Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1) Epreuve de mise en situation professionnelle : élaboration d'une séance de cours.

L'épreuve consiste à élaborer une séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes des classes terminales des lycées toutes séries confondues.

Le candidat a le choix entre deux sujets proposés sous la forme d'une question, d'une notion ou d'un groupe de notions. Il traite le sujet choisi en le plaçant dans la perspective d'une séance de cours conduite dans une classe. Le jury évalue sa capacité à élaborer un propos à la fois rigoureux, pertinent et convaincant.

L'entretien avec le jury permet de s'assurer que la maîtrise de la discipline se conjugue avec la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum) ; coefficient : 2.

2) Analyse d'une situation professionnelle : analyse d'une séance de cours.

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances philosophiques du candidat, mais aussi ses compétences didactiques et pédagogiques. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes des classes terminales des lycées, toutes séries confondues.

Le dossier proposé au candidat comprend deux types de documents : d'une part, l'ensemble des textes réglementaires régissant l'enseignement de la discipline (programmes et attendus, circulaires concernant le baccalauréat) et, le cas échéant, des extraits de manuels, voire des travaux d'élèves ; d'autre part, un choix de deux textes d'environ une page chacun, dont les auteurs appartiennent à deux périodes différentes des programmes des classes terminales des lycées, toutes séries confondues.

Le candidat choisit et explique l'un des deux textes en montrant comment il le destine aux élèves des classes terminales. Dans son cheminement, il justifie face au jury les choix à la fois théoriques, didactiques et pédagogiques qu'il a effectués. Il souligne notamment le rapport entre son explication, les objectifs pédagogiques de cette dernière et les textes réglementaires qui régissent l'enseignement de la discipline.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé du candidat : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

Le calendrier détaillé fera l'objet d'un affichage

a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

– **exercice de dissertation sur table** (commun Agrégation) :

le vendredi (9h00-16h00), trois séances.

– **corrigés et méthodologie** : 3x2h

• Enseignants : A. Grumelier, F. Guénard, D. Moreau

– **exercice d'explication de texte sur table** :

le vendredi (9h00-16h00), deux séances.

– **corrigés et méthodologie** : 2x2h

• Enseignants : F. Guénard, D. Doucet

b) Préparation aux épreuves orales sans programme

– **explication de texte (exercice et corrigé) : 12 séances de 2h**

• Enseignants : V. Boyer, D. Doucet, A. Grumelier, F. Guénard, P. Taranto,

– **leçon (exercice et corrigé) : 12 séances de 2 h (commun Agrégation)**

• Enseignants : V. Boyer, A. Grumelier, F. Guénard, P. Taranto

AGREGATION

ÉPREUVES (texte réglementaire mis à jour le 31/05/2011)

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

Les programmes du concours font l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de philosophie sans programme

Durée : 7 heures • Coefficient 2

2. Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année

Durée : 7 heures • Coefficient 2

3. Épreuve d'histoire de la philosophie

Durée : 6 heures • Coefficient 2

Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.

Épreuves orales d'admission

1. Leçon de philosophie

Durée de la préparation : 5 heures • Coefficient 1,5

Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats.

2. Épreuve en deux parties

Durée de la préparation : 5 heures • Coefficient 1,5

Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

L'épreuve se déroule en deux parties : la première partie compte pour 16 points, la seconde pour 4 points.

Leçon de philosophie : elle porte sur un sujet se rapportant à la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines, à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

L'entretien inclut une question touchant la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'un enseignement exercé en responsabilité telle que définie par la première compétence de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

La question relative à cette compétence est remise au candidat au début de l'épreuve avec le sujet de la leçon.

Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques.

3. Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme

Durée de la préparation : 1 heure 30 • Coefficient 1,5

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité.

4. Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme

Durée de la préparation : 1 heure 30 • Coefficient 1,5

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année.

Un dictionnaire sera mis par le jury à la disposition des candidats (bilingue pour le latin et le grec, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui

Programme de session 2015

Écrit

2^e épreuve : Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions.

- Le phénomène

3^e épreuve : Épreuve d'histoire de la philosophie.

- Platon

- Marx

Oral

1^{re} épreuve : leçon

Domaine : La logique et l'épistémologie

3^e épreuve : Textes français ou traduits en français

- Leibniz, *Discours de Métaphysique et Correspondances avec Arnauld*, Paris, Vrin, 1993.

- Sartre, *L'être et le néant*, Troisième et quatrième parties, Conclusion, Paris, Gallimard, TEL, 1976

4^e épreuve : Au choix

Texte grec

- Plotin, *Sur l'éternité et le temps (peri aiōnos kai khronou)*, III, 7 (45) dans *Plotini Opera*, édition P. Henry et H.-R. Schwyzer, tome 1, Oxford, University Press, 1964, p. 337 - 361

Texte latin

- Duns Scot, *Ordinatio* II, distinction 3, partie 1, in Id., *Le principe d'individuation*, Paris, Vrin (« Bibliothèque des Textes Philosophiques », édition bilingue), 2005.

Texte allemand

- Hegel, *Phänomenologie des Geistes*, VII, « Die Religion » et VIII, « Das absolute Wissen », Felix Meiner Verlag, Philosophische Bibliothek, Hamburg, 1988, p. 443-531.

Texte anglais

- John Stuart Mill, *The Logic of the Moral Sciences* (= A System of Logic, Ratiocinative and Inductive, Book 6), Peru, Illinois, Open Court, 1988.

Texte arabe

- Al-Fārābī, *Kitāb tahsīl al-sā'āda* (« L'accession à la félicité »), éd. Al Yasin, Dar al-Manahel, Beyrouth, 1992.

Texte italien

- Dante, *Convivio*, Milan, Biblioteca Universale Rizzoli, 1993, quatrième traité, p. 213-338.

3. - PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

Attention : séances de rentrée le 9 septembre (voir page 3)

a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

- **exercice de dissertation sur table** (commun Capes) : le vendredi (9h00-16h00), 3 séances
- **corrigés et méthodologie** : 3x2h
 - Enseignants : A. Grumelier, F. Guénard, D. Moreau

b) Préparation aux épreuves écrites à programme

Le phénomène

cours commun avec le cours de Philosophie générale L3 (V. Boyer)
+ 12h spécifiques au 2^{ème} semestre (V. Boyer)

Platon

cours commun avec le séminaire A1 de Master (A. Giavatto)
+ 12h spécifiques au 2^{ème} semestre (A. Giavatto)

Marx

cours commun avec le séminaire A2 de Master (P. Lang)
+ 12h spécifiques au 2^{ème} semestre (P. Lang)

c) Préparation aux épreuves orales

- **Leçon (exercice avec corrigé)** : 12 séances de 2h (commun Capes)
(V. Boyer, F. Guénard, A. Grumelier, D. Moreau, P. Taranto)

- **Leçon sur programme** : (12h plus séances d'exercices)

Logique et épistémologie

cours commun avec le cours d'épistémologie L3 au 1er semestre (V. Jullien)
+ 12h spécifiques au 2^{ème} semestre (B. Gnassounou)

- **Textes français** :

LEIBNIZ : (B. Gnassounou)

SARTRE (C. Baudouin)

-**Textes langues étrangères** : les cours seront assurés en fonction des demandes des étudiants.

Certificat de langue exigé des lauréats aux concours du second degré à compter de la session 2012

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier, pour être titularisés, du CLES2 ou d'une certification équivalente. (voir réglementation ci-dessous) Il est à noter que les étudiants titulaires d'un Master 2 de philosophie de l'université de Nantes sont dispensés de l'obtention d'un tel certificat.

Certificat de compétences en informatique et internet exigé pour la titularisation

En cas de réussite aux concours externes, le C2i niveau 2 "enseignant" sera exigé dans les trois années suivant la titularisation. Il n'est donc pas nécessaire pour présenter le concours.

L'Université de Nantes met en place un dispositif qui doit permettre à la rentrée prochaine aux étudiants non inscrits dans un master enseignement, aux salariés du secteur privé, aux demandeurs d'emploi de pouvoir bénéficier de l'accompagnement à la certification C2I2e comme candidats libres.

Consultez l'[offre de formation C2i niveau 2 "enseignant"](#) pour candidats libre

Vous pouvez consulter tous les renseignements sur en cliquant sur le lien ci-dessous

http://www.iufm.univnantes.fr/75509202/0/fiche_pagelibre/&RH=1283169736759&RF=1283175453647

Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré

Réglementation

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier: du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2) ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen par une administration ou par un établissement ou un organisme public ou privé, notamment à la suite d'un examen ou d'un test standardisé, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Candidats dispensés de produire le CLES2

- les lauréats des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans la section langues vivantes étrangères ou qui ont subi, y compris à titre d'option, une épreuve en langue vivante étrangère dans une autre section de ces concours ;
- les lauréats produisant un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères, acquis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- les lauréats justifiant du diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel comportant l'indication «section européenne», «section de langue orientale» ou «option internationale», ou de la délivrance simultanée du diplôme du baccalauréat général et d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger, prévue à l'article D. 334-23 du code de l'éducation, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un Etat étranger dont les épreuves se déroulent en majeure partie dans une langue autre que le français ;
- les lauréats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, lorsque le français n'est ni leur langue maternelle, ni la langue officielle ou l'une des langues officielles de l'Etat considéré, et qui justifient d'avoir effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans des établissements enseignant dans la langue ou dans l'une des langues de leur pays d'origine, autre que le français ;
- les lauréats justifiant d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique », délivrée en application de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les mères ou pères d'au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau.

-Les étudiants dont le diplôme de Master témoigne de l'obtention d'une unité d'enseignement en langue étrangère (ce qui est le cas du Master de Recherche en philosophie délivré par l'université de Nantes)

Candidats reconnus justifier du CLES2

- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire ;
- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ;
- les lauréats ayant la qualité d'enseignant non titulaire des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association ou celle de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation dans ces mêmes établissements, et qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ;
- les lauréats des concours de l'enseignement public, ayant ou ayant eu la qualité de fonctionnaire ou une qualité assimilée par référence aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française, et qui justifient d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France.

Date à laquelle les lauréats doivent justifier du CLES2

Le certificat doit être obtenu dans les 3 années suivant la titularisation. Il n'est donc pas nécessaire pour présenter le concours de recrutement.

Liste indicative de certifications en langues étrangères autres que le CLES2 correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Allemand : Examens du Goethe Institut

- ZDfB (Zertifikat Deutsch für den Beruf) (niveau B2 du CECRL)
- Goethe-Zertifikat B2
- TestDaf (Test Deutsch als Fremdsprache) (niveau B2-C1)
- ZMP (Zentrale Mittelstufenprüfung) (niveau C1 du CECRL ; a été remplacé par le PWD)
- PWD (Prüfung Wirtschaftsdeutsch International) (niveau C1 du CECRL)
- Goethe-Zertifikat C1
- Goethe-Zertifikat C2 : Zentrale Oberstufenprüfung (ZOP) et Kleines Deutsches Sprachdiplom (KDS)
- Großes Deutsches Sprachdiplom (GDS) (niveau C2 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue (DCL) : DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) ou DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Anglais : University of Cambridge ESOL Examinations :

- FCE (First Certificate in English)
- CAE (Certificate in Advanced English)
- CPE (Certificate of Proficiency in English)

ETS Global :

- TOEIC « listening and reading » avec un score d'au moins 785 points.
- TOEIC « speaking and writing » avec un score d'au moins 160 points pour le « speaking » et 150 pour le « writing ».
- TOEFL iBT avec un score d'au moins 87 points.

Diplôme de compétence en langue (DCL) :

DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) ou DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Arabe : Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

Chinois : Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

Espagnol : Diplomas de Español como Lengua Extranjera (DELE) del Instituto Cervantes

DELE nivel B2 (intermedio) (anciennement Básico) ou DELE nivel C1 ou nivel C2 (superior)

Diplôme de compétence en langue (DCL) : DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) ou DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Grec moderne : Certificat de connaissance de la langue grecque (Centre de la langue grecque de Thessalonique) : Niveau Γ ou Δ ou à partir du niveau B2 du CECRL

Italien : Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana (Universita per Stranieri di Perugia) : CELI 3 ou CELI 4 ou CELI 5

Certificato di Italiana come Lingua Straniera (Universita per Stranieri di Siena) : CILS 2 ou CILS 3 ou CILS 4

Diplôme de compétence en langue (DCL) : DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) ou DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Portugais : Centro de Avaliaçao de Português Lingua Estrangeira :

DIPL (Diploma intermédio de Português Lingua Estrangeira) (niveau B2 du CECRL)

DAPLE (Diploma avançado de Português Lingua Estrangeira) (niveau C1 du CECRL)

DUPLE (Diploma intermédio de Português Lingua Estrangeira) (niveau C2 du CECRL)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Russe : TRKI ou Test of Russian as a Foreign Language (TORFL)

TRKI ou TORFL 2 (niveau B2 du CECRL)

TRKI ou TORFL 3 (niveau C1 du CECRL)

TRKI ou TORFL 4 (niveau C2 du CECR)

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) : DCLEP de niveau B2 ou DCLEP de niveau C1

Programmes et bibliographies des unités d'enseignement

UEC 11 et UEC 31 + Agrégation : Platon (A. GIAVATTO)

Ce cours vise à fournir une présentation générale de la philosophie de Platon par la lecture d'extraits des ouvrages les plus importants.

Cet été, vous êtes invités à lire (relire !) le *corpus* platonicien en entier. Vous trouverez l'ensemble des dialogues en traduction française dans L. Brisson (dir.), *Platon. Œuvres*, Paris, Flammarion, 2008 (récemment republié en format de poche).

UEC 12 + UEC 32 + Agrégation : Marx (P. LANG)

Ce séminaire d'histoire de la philosophie, commun au master et à la préparation à l'agrégation, sera consacré aux œuvres de Marx qui figurent au programme de la 3^e épreuve écrite de l'agrégation.

1. Textes de Marx

La plupart des œuvres de Marx se trouvent en accès libre sur internet :

<http://www.karlmarx.fr/>

<http://www.marxists.org/francais/marx/works.htm>

Cependant, les versions publiées sont parfois incomplètes et l'état du texte laisse parfois à désirer, si bien que cet outil n'est pas suffisant pour un travail universitaire rigoureux.

On présentera en séance l'état éditorial des œuvres originales de Marx. Pour la présente bibliographie, on se contentera de quelques remarques sur les traductions françaises. Il s'agit avant tout de bien identifier les textes concernés, puisque plusieurs textes de Marx portent des titres parfois très proches.

1.1. *Manuscrits de 1844* (également publiés sous le titre *Manuscrits économique-philosophiques, Manuscrits de Paris, Manuscrits parisiens*, etc.). Il s'agit des trois manuscrits inachevés, rédigés par Marx à Paris entre avril et août 1844, dont la première publication intégrale date de 1932.

Trois traductions complètes sont disponibles :

Karl Marx, *Manuscrits de 1844. Économie politique et philosophie*, présentation, traduction et notes par Émile Bottigelli, Paris, Éditions sociales, 1962, 1972.

Karl Marx, *Manuscrits de 1844*, traduction de Jacques-Pierre Gougeon, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Jean Salem, Paris, GF-Flammarion, 1996.

Karl Marx, *Manuscrits économique-philosophiques de 1844*, introduits, traduits et annotés par Franck Fischbach, Paris, Vrin, 2007.

La traduction Fischbach est à recommander pour sa précision toujours judicieusement argumentée.

Évitez en revanche (parce qu'elle est incomplète) la traduction de J. Malaquais et C. Orsoni qui figure dans Karl Marx, *Œuvres II, Économie 2* (dir. Maximilien Rubel), Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1968 ; et qui est reprise, avec quelques modifications, dans Karl Marx, *Philosophie*, Paris, Gallimard (« Folio »), 1994.

1.2. *L'Idéologie allemande* (texte rédigé par Marx et Engels en 1845-1846, publié pour la première fois en intégralité en 1932). De nombreuses éditions françaises ne donnent de ce texte que la 1^e partie, intitulée « Feuerbach ». Le texte complet comporte en outre deux ensembles intitulés respectivement « Le Concile de Leipzig » (avec la 2^e partie « Saint Bruno » et la 3^e partie « Saint Max ») et « Critique du socialisme allemand dans ses divers prophètes ».

Seule traduction complète disponible :

-Karl Marx et Friedrich Engels, *L'idéologie allemande*, trad. Gilbert Badia (1976), préf. Isabelle Garo, Paris, Les Éditions sociales, 2012.

1.3. *Introduction à la critique de l'économie politique* et *Contribution à la critique de l'économie politique*. Le premier texte, écrit en 1857, a été publié en 1903 ; le second, élaboré entre août 1858 et janvier 1859, a été publié par Marx en juin 1859.

Actuellement les deux textes sont contenus dans Karl Marx, *Œuvres I, Économie 1* (dir. Maximilien Rubel), Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1965, sous les titres respectifs d'« Introduction générale à la critique de l'économie politique » et « Critique de l'économie politique ».

Les Éditions sociales annoncent pour septembre 2014 la parution de Karl Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique. Introduction à la critique de l'économie politique (dite « de 1857 »)*, traduction nouvelle par Jean Quétier et Guillaume Fondu, dans le cadre du projet GEME (Grande Édition Marx Engels).

1.4. *Le Capital*, livre I.

La version française « classique » est celle de Joseph Roy révisée par Marx (1872-1875), contenue dans Karl Marx, *Œuvres I*, Économie 1 (dir. Maximilien Rubel), Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1965, p. 535-1406 ; reprise chez Gallimard dans la collection « Folio ». Cette traduction, discutable à plusieurs titres, a été désavouée par Marx lui-même.

C'est pourquoi on lui préférera la traduction de la 4^e édition allemande (1890), par Jean-Pierre Lefebvre (1983), Paris, PUF, 1993 (nombreuses rééditions). Cette version est librement accessible sur internet : <http://digamo.free.fr/capital63.pdf>

Les Éditions sociales annoncent pour septembre 2014 une édition entièrement révisée de cette traduction, avec une nouvelle préface sur les choix de traduction 2014, dans le cadre du projet GEME.

2. Introductions et commentaires

2.1. Parmi les innombrables ouvrages existants, on recommande, pour une première approche, Raymond Aron, *Le Marxisme de Marx*, texte établi, préfacé et annoté par Jean-Claude Casanova et Christian Bachelier, Paris, Éditions de Fallois, 2002, réédité depuis 2004 par Le Livre de Poche. Cet ouvrage se signale par sa clarté, ses qualités didactiques, son honnêteté intellectuelle.

2.2. Pour se familiariser avec les aspects économiques de la pensée de Marx : Pierre Salama, Tran Hai Hac, *Introduction à l'économie de Marx*, Paris, La Découverte, 1992.

2.3. Parmi les ouvrages récents, on peut retenir :

- Pascal Combemale, *Introduction à Marx*, Paris, La Découverte, 2006.
- Gérard Duménil, Michael Löwy et Emmanuel Renault, *Lire Marx*, Paris, PUF, 2009.
- Franck Fischbach (dir.), *Marx. Relire Le Capital*, Paris, PUF, 2009.
- Emmanuel Renault (dir.), *Lire les Manuscrits de 1844*, Paris, PUF, 2008.

L3 + Agrégation : Epistémologie (V. JULLIEN)

Cours général d'Épistémologie Historique.

Il s'agit d'un cours commun aux étudiants de L3 et aux étudiants préparant l'agrégation. La leçon d'oral traite du thème *Logique et épistémologie*. J'y présenterai les thèmes principaux de l'Épistémologie historique.

Lectures préparatoires :

- A. Barberousse, M. Kistler, P. Ludwig, *La philosophie des sciences au XXe siècle*, Flammarion, 2000.
- J.F. Braunstein (Ed.), *L'histoire des Sciences, Méthodes, Style et controverses*. Vrin, 2008.

L3 + Agrégation : Le phénomène (V. BOYER)

Ce cours d'agrégation sur le phénomène, qui se veut avant toutes choses *au service* des agrégatifs, se déroulera en deux temps. Les séances du premier semestre (mutualisées avec les L3) traiteront de l'antinomie du réel et de l'apparent où le statut ontologique et épistémologique du phénomène sera mis en/à la question. Nous étudierons les évolutions de cette antinomie grâce à des coups de sonde dans des textes courts et précis - donc facilement mobilisables dans des dissertations - de Platon jusqu'à Nietzsche. Les séances du second semestre (réservées aux agrégatifs) seront consacrées quant à elles à la phénoménologie, où le phénomène n'est plus tant considéré comme un problème que comme une ressource autonome, pour faire de la métaphysique, de l'esthétique, voire de la morale.

Conseils généraux et lectures préparatoires

Chaque étudiant doit tracer son propre chemin à travers cette question du phénomène : il serait donc judicieux de sa part qu'il commence par réviser, préciser et approfondir les auteurs et les textes sur ce thème qu'il connaît déjà et avec qui *il se sent suffisamment à l'aise* pour s'en servir dans des dissertations dès la rentrée. Une bibliographie complète, avec la littérature secondaire, sera donnée en septembre et mise sur ifac. Voici seulement quelques indications de lectures pour l'été dans l'optique de se familiariser avec l'épreuve et la notion.

Pour se familiariser avec cette épreuve il faut *absolument* lire quelques rapports de jury des années précédentes. Ces rapports sont disponibles notamment sur le site *philopsis.fr*.

Pour une mise au point sur le lexique (phénomène, apparition, apparence...) et sur les problèmes de traduction, l'article « Erscheinung » de Françoise Dastur (dans le *Vocabulaire européen des philosophies*, Le Seuil/Le Robert, 2004) est extrêmement utile. On peut aussi consulter les articles « Phénoménalisme », « Phénomène », « Phénoménisme » et « Phénoménologie » du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'André Lalande.

Parmi les auteurs antiques, on peut cet été travailler le *Théétète* de Platon et les sceptiques (à partir par exemple de l'anthologie *Les philosophes hellénistiques* de Long et Sedley, vol I, « Le premier pyrrhonisme », et vol III, « La renaissance du pyrrhonisme ».)

Chez les modernes, Descartes (*Méditations métaphysiques*) et Berkeley (*Principes de la connaissance humaine*, Partie 1, § 1-33) sont de bons points de départ pour problématiser.

Kant est un passage obligé sur cette notion. Il n'est évidemment pas question de lire la *Critique de la raison pure* en entier cet été. En revanche il faut connaître sur le bout des doigts l'« Esthétique transcendantale » et le chapitre de la « Logique transcendantale » intitulé « Du principe de distinction de tous les objets en général en phénomènes et noumènes ».

Une fois Kant connu par cœur on peut se lancer dans Schopenhauer (*Le monde comme volonté et comme représentation*, d'abord l'Appendice « Critique de la philosophie kantienne » puis la première partie « Le monde comme représentation ») puis Nietzsche (*Humain trop humain*, I, 1, §16, «Phénomène et chose en soi» et *Crépuscule des idoles*, « Comment, pour finir, le « monde vrai » devint fable »).

Enfin les quatre courts textes suivants peuvent constituer une bonne porte d'entrée dans le traitement phénoménologique de la notion :

- Husserl, *L'idée de la phénoménologie*, Leçons 1-3.
- Heidegger, *Etre et Temps*, §7 « La méthode phénoménologique de la recherche ».
- Sartre, *L'être et le néant*, Introduction « L'idée de phénomène ».
- Jan Patočka, *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*, Premier essai « Considérations préhistoriques » (surtout p.21-38).

Agrégation : Leibniz (B. GNASSOUNOU)

Leibniz *Discours de métaphysique* et *Correspondance avec Arnaud*

Agrégation : Sartre (C. BAUDOIN)

Le cours consistera en une présentation générale de l'œuvre étudiée (partie 1 et 2) ainsi que des principaux aspects de la philosophie de l'existence de Sartre. Puis nous ferons une étude suivie de la troisième et quatrième partie de l'Être et le Néant, à l'aide d'exercices d'entraînement à l'oral suivis de reprises.

Bibliographie :

Sartre, *L'Être et le Néant*, Troisième et quatrième parties, Conclusion, Paris, Gallimard, TEL, 1976

Master + Agrégation : Anglais (P. TARANTO)

John Stuart Mill, *The Logic of the moral Sciences* (= *System of Logic*, Book 6)

Agrégation : Allemand (A.P. OLIVIER)

Bibliographie :

G. W. F. Hegel, *Phänomenologie des Geistes*, VII, "Die Religion" et VIII, "Das absolute Wissen", Felix Meiner Verlag, Philosophische Bibliothek, Hamburg, 1988, p. 443-531.

Agrégation : Latin (C. MICHON)

Duns Scot

Nous ferons une lecture suivie du texte au programme ; *Ordinatio* II, dist. 3, partie 1, édité et traduit par G. Sondag: Duns Scot, *Le principe d'individuation*, Vrin, 1992

Lire l'introduction, relire Aristote *Catégories* 1-5, *Métaphysique* Z (VII); et aussi regarder Thomas d'Aquin *L'être et l'essence* (éd. Points Seuil, avec l'introduction) pour introduire au problème de l'individuation dans la pensée médiévale.

Quelques indications bibliographiques (E. Gilson, O. Boulnois, M. Adams, P. King) seront fournies à la rentrée.

Agrégation : Grec (A. GIAVATTO)

Plotin, III 7 (45)

Bibliographie :

- P. Henry, H.-R. Schwyzer, *Plotini Opera*, 1, Oxford, OUP, 1964.

- L. Brisson, J.-Fr. Pradeau (dir.), *Plotin. Traités 45-50*, Paris, Flammarion, 2009.

Calendrier Universitaire Philosophie 2013-2014

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER		
dim	01		mar	01		ven	01	Toussaint	dim	01		mer	01	Jour de l'an	sam	01	
lun	02	36	mer	02	cours	sam	02		lun	02	49	jeu	02	congés	dim	02	
mar	03		jeu	03		dim	03		mer	03		ven	03		lun	03	6
mer	04		ven	04		lun	04	45	mar	04	cours	sam	04		mar	04	
jeu	05		sam	05		mar	05		jeu	05		dim	05		mer	05	cours
ven	06		dim	06		mer	06	cours	ven	06		lun	06	2	jeu	06	cours
sam	07		lun	07	41	jeu	07		sam	07		mar	07		ven	07	
dim	08		mar	08		ven	08		dim	08		mer	08	examens	sam	08	
lun	09	37	mer	09	cours	sam	09		lun	09	50	jeu	09	1 ^{er} semestre	dim	09	
mar	10		jeu	10		dim	10		mar	10		ven	10		lun	10	7
mer	11	semaine d'accueil	ven	11		lun	11	Armistice 1918	mer	11	cours	sam	11		mar	11	
jeu	12		sam	12		mar	12	46	jeu	12		dim	12		mer	12	cours
ven	13		dim	13		mer	13	cours	ven	13		lun	13	3	jeu	13	
sam	14		lun	14	42	jeu	14		sam	14		mar	14		ven	14	
dim	15		mar	15		ven	15		dim	15		mer	15	examens	sam	15	
lun	16	38	jeu	16	cours	sam	16		lun	16	51	jeu	16	1 ^{er} semestre	dim	16	
mar	17		jeu	17		dim	17		mar	17		ven	17		lun	17	8
mer	18	Début 1er semestre	ven	18		lun	18	47	mer	18	Révisions	sam	18		mar	18	
jeu	19		sam	19		mar	19	cours	jeu	19		dim	19		mer	19	cours
ven	20		dim	20		mer	20		ven	20		lun	20	4	jeu	20	
sam	21		lun	21	43	jeu	21		sam	21		mar	21		ven	21	
dim	22		mar	22		ven	22		dim	22		mer	22	cours	sam	22	
lun	23	39	jeu	23	cours	sam	23		lun	23	52	jeu	23		dim	23	
mar	24		jeu	24		dim	24		mar	24		ven	24		lun	24	9
mer	25	cours	ven	25		lun	25	48	mer	25	Noël	sam	25		mar	25	
jeu	26		sam	26		mar	26	cours	jeu	26	congés	dim	26		mer	26	cours
ven	27		dim	27		mer	27		ven	27		lun	27	5	jeu	27	
sam	28		lun	28	44	jeu	28		sam	28		mar	28		ven	28	
dim	29		mar	29		ven	29		dim	29		mer	29	cours			
lun	30	40	mer	30	congés	sam	30		lun	30	1	jeu	30				
			jeu	31					mar	31		ven	31				

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
sam	01		mar	01		jeu	01	Fête du travail	dim	01		mar	01		ven	01	
dim	02		mer	02	cours	ven	02		lun	02	23	mer	02		sam	02	
lun	03	10	jeu	03		sam	03		mar	03		jeu	03		dim	03	
mar	04	congés	ven	04		dim	04		mer	04		ven	04		lun	04	32
mer	05		sam	05		lun	05	19	jeu	05		sam	05		mar	05	
jeu	06		dim	06		mar	06	congés	ven	06		dim	06		mer	06	
ven	07		lun	07	15	mer	07		sam	07		lun	07	28	jeu	07	
sam	08		mar	08		jeu	08	Victoire 1945	dim	08		mar	08		ven	08	
dim	09		mer	09	cours	ven	09		lun	09	L. de Pentecôte	mer	09		sam	09	
lun	10	11	jeu	10		sam	10		mar	10	24	jeu	10		dim	10	
mar	11		ven	11		dim	11		mer	11		ven	11	Aff. résultats	lun	11	33
mer	12	cours	sam	12		lun	12	20	jeu	12		sam	12		mar	12	
jeu	13		dim	13		mar	13	examens 2 ^e semestre	ven	13		dim	13		mer	13	
ven	14		lun	14	16	mer	14		sam	14		lun	14	29	jeu	14	
sam	15		mar	15		jeu	15		dim	15		mar	15		ven	15	Assomption
dim	16		mer	16	cours	ven	16		lun	16	Aff. résultats	mer	16		sam	16	
lun	17	12	jeu	17		sam	17		mar	17	25	jeu	17		dim	17	
mar	18		ven	18		dim	18		mer	18		ven	18		lun	18	34
mer	19	cours	sam	19		lun	19	21	jeu	19	Examens de rattrapage	sam	19		mar	19	
jeu	20		dim	20		mar	20	examens 2 ^e semestre	ven	20		dim	20		mer	20	
ven	21		lun	21	L. de Pâques	mer	21		sam	21		lun	21	30	jeu	21	
sam	22		mar	22		jeu	22	17	dim	22		mar	22		ven	22	
dim	23		mer	23	Révisions	ven	23		lun	23	26	mer	23		sam	23	
lun	24	13	jeu	24		sam	24		mar	24		jeu	24		dim	24	
mar	25		ven	25		dim	25		mer	25	Examens de rattrapage	ven	25		lun	25	35
mer	26	cours	sam	26		lun	26	22	jeu	26		sam	26		mar	26	
jeu	27		dim	27		mar	27		ven	27		dim	27		mer	27	
ven	28		lun	28	18	mer	28		sam	28		lun	28	31	jeu	28	
sam	29		mar	29		jeu	29	Ascension	dim	29		mar	29		ven	29	
dim	30		mer	30	congés	ven	30		lun	30	27	mer	30		sam	30	
lun	31	14				sam	31					jeu	31		dim	31	

Signification des principaux sigles que vous rencontrerez au cours de vos études universitaires

UNIVERSITE : 3 Conseils

C.A. = Conseil d'Administration

C.E.V.U. = Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

C.S. = Conseil Scientifique

(Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants dans ces trois Conseils).

U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche : 2 Conseils

LE Département de Philosophie appartient à l'U.F.R. LETTRES ET LANGAGES

Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants au

Conseil d'UFR

Conseil Scientifique de l'UFR

SERVICES DE L'UNIVERSITE OU DU RECTORAT :

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation

BU = Bibliothèque Universitaire

SUMPPS = Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air

FC = Formation Continue

CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

ESPE = Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (anciennement IUFM = Institut Universitaire de Formation des Maîtres)

ADRESSES UTILES

Présidence

Présidence Université de Nantes
1, quai de Tourville - BP 13522
44035 NANTES Cedex 1
Site internet de l'Université : www.univ-nantes.fr

Secrétariats pédagogiques

Institut de Géographie

Faculté des Lettres –(Bâtiment IGARUN)
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3
Porte **931 (rdc)** tél. 02 53 48 75 11

Département d'Histoire et Histoire de l'art

Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre)
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3
Département Histoire - Porte **314** tél. 02 40 14 13 83
Département Histoire de l'Art – Porte **315** tél. 02 40 14 13 63


Département de Psychologie

Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre)
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3
Porte **123** tél. 02 40 14 10 72

Département de Sociologie

Faculté des Lettres (Bâtiment Censive)
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3
Porte **2010** tél. 02 40 14 11 16

Scolarité

Scolarité Lettres et Sciences Humaines
(Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Éducation, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Information et communication, Sciences du Langage, Histoire, Sociologie, Langues, Géographie)
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227
44312 NANTES Cedex 3
tél. 02 40 14 10 20 –  scolarite.lettres@univ-nantes.fr


SUMPPS

Service Universitaire de Médecine
Préventive et de Promotion de la
Santé

110 bd Michelet - BP 32238
44322 NANTES Cedex 3
Tél. : 02.40.37.10.50 et 10.69

SUIO

Service Universitaire
d'Information et d'Orientation

Maison des Services
110 bd Michelet - BP 42212
44322 NANTES Cedex 3
tél. 02 40 37 10 00 -  suio.info.or@univ-nantes.fr

CROUS

Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires

2 bd Guy Mollet - BP 52213
44322 NANTES Cedex 3
tél. 02 40 37 13 13